

# Vous travaillez dans l'habillement et la confection ? À partir de janvier, vos chèques-repas augmentent !

## De combien augmentent vos chèques-repas ?

À partir du 1er janvier 2016, la valeur de vos chèques-repas augmente de un euro. La valeur faciale d'un chèque-repas s'élève alors à minimum 3,80 €.

## Quand bénéficierez-vous de cette augmentation ?

À partir de janvier 2016

## Pourquoi cette augmentation ?

Vous recevez cette augmentation en raison de la nouvelle convention collective de travail, conclue fin d'année passée entre syndicats et employeurs.

Votre Liberté Votre Voix

